



Municipalité de la  
Commune de Givrins

Préavis n°5/2021  
au Conseil communal du 6 décembre 2021

**Budget 2022**

Responsable du dossier : *Scott Adams, Municipal*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité présente et soumet au Conseil communal le budget de l'année 2022, pour approbation.

Le budget de l'année 2022 présente un excédent de revenus de **CHF 5'009.90**.

|                             |                                | <b>Charges</b>      | <b>Produits</b>     |
|-----------------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| 1                           | Administration                 | 764'203.03          | 24'213.43           |
| 2                           | Finances                       | 1'566'646.23        | 5'996'250.00        |
| 3                           | Bâtiments                      | 900'140.60          | 1'002'437.10        |
| 4                           | Travaux                        | 714'995.47          | 492'861.45          |
| 5                           | Instruction publique et cultes | 698'389.00          | 0.00                |
| 6                           | Police                         | 317'777.75          | 12'000.00           |
| 7                           | Sécurité sociale               | 2'549'600.00        | 0.00                |
| 8                           | Services Industriels           | 205'000.00          | 194'000.00          |
| <b>Total</b>                |                                | <b>7'716'752.08</b> | <b>7'721'761.98</b> |
| <b>Excédent de produits</b> |                                | <b>5'009.90</b>     |                     |

Au vu de ce résultat, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

#### **1. Administration Générale**

---

##### **10 Autorités**

Les rétributions des autorités du Conseil Communal correspondent au budget 2021.

Le taux horaire des vacations de la Municipalité a été augmenté de CHF 45.00 à 50.00/heure, selon le préavis 35/2020.

##### **12 Service de l'économat**

Rien à signaler dans ce chapitre.

##### **13 Service du personnel**

Les montants sont adaptés aux salaires.

##### **14 Service des intérêts généraux**

Les honoraires prévus concernent les honoraires de la HES-SO, CHF 30'000.-, pour la dernière phase du projet CAD ; le Plan Energie et Climat Communal (PECC), CHF 10'000.-, le solde de CHF 15'000.- concerne la gestion des archives et une réserve pour les frais d'avocat.

Conseil régional : la participation de la Commune au préavis 65-2021-DISREN *Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès*, en tant que cercle solidaire A, s'élève à CHF 20'000.-, le montant de CHF 40'000.- est attribué pour la participation de Givrins en tant que cercle solidaire aux projets du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon (DISREN) et CHF 20'6020 représentent la cotisation annuelle.

##### **18 Transports publics**

Notre part au bassin de transport s'élève à CHF 99'180.95.

- 19 Service d'informatique**  
Un montant de CHF 6'000.— a été ajouté aux frais de maintenance en prévision d'un renforcement de la cyber sécurité.

## **2. Finances**

---

- 20 Comptabilité**  
Rien de particulier à signaler dans ce chapitre.
- 21 Impôts**  
Les revenus ont été adaptés aux acomptes reçus à fin octobre 2021.
- 22 Service financier**  
Le montant concernant la péréquation a été reporté tel que communiqué par le canton et CHF 21'000.— ont été budgétés en perte sur les débiteurs.

## **3. Domaines et Bâtiments**

---

- 310 Terrains**  
Les locations annuelles du terrain au-dessus de la Gare à Equitim, CHF 65'000.—, et du terrain où se situe l'antenne Swisscom à la Givrine, CHF 10'500.—, ont été ajoutés.
- 320 Forêts**  
Le budget du groupement forestier a été reporté tel que communiqué et marque une très nette diminution.
- 321 Pâturages**  
L'entretien annuel cette année comprend, notamment, le changement de clôture, la création d'une place à fumier et le bétonnage du sol du bâtiment annexe à la Pile Dessous.  
Une coupe de bois est prévue cette année dans les pâturages.  
Les clôtures sont désormais comptabilisées dans le compte 321.314.03.  
La Municipalité a choisi de ne pas allouer de montant supplémentaire pour l'entretien des murs en pierres sèches en 2022. En lieu et place, le montant est mis au compte 352.314 pour l'assainissement de la fontaine de Couvaloup.  
Les travaux des chemins d'alpages et de la Pile-Dessus étant terminés, leurs amortissements respectifs sont comptabilisés.  
Un prélèvement est effectué sur le fonds de réserve 9282.9 qui s'élevait à CHF 200'000.— à fin 2020.
- 350 Bâtiments communaux du patrimoine financier**  
Aucune attribution au fonds de réserve n'a été effectuée pour la maison communale, le solde à ce jour s'élevant à CHF 217'032.— et un prélèvement de CHF 70'000.— est prévu.  
Un montant de CHF 10'000.— est prévu pour le rafraîchissement de la façade et des volets de l'administration communale, pour la création d'un puits de lumière en toiture amenant la lumière naturelle en salle de Municipalité et pour une analyse de la performance énergétique du bâtiment (certificat CECB+).

- 351 Bâtiments école**  
L'amortissement du bâtiment étant terminé, le montant de CHF 55'000.— a été attribué au fonds correspondant et compense les frais d'entretien du bâtiment prévus.  
Un projet de réfection du bâtiment sera mené cette législature et un préavis sera présenté au Conseil communal en temps utile.
- 352 Fontaines**  
Un montant supplémentaire de CHF 25'000.— est budgété pour la remise en état de la fontaine de Couvaloup.
- 354 Locaux communaux**  
Tour de l'horloge : il est prévu de procéder à l'électrification de l'horloge. Le remontage manuel sera ainsi remplacé. Ceci devrait éviter les dérèglements de sonnerie et les pièces mécaniques fortement usées seront remplacées.  
Un rafraîchissement de la peinture de la porte et des boiseries de la Tour de l'horloge est également prévu.  
Un prélèvement de CHF 60'000.— au fonds de réserve bâtiment permet de compenser cette perte et de diminuer les charges de ce bâtiment.
- 355 Stand de tir**  
Aucun entretien particulier n'est prévu en 2022 mis à part l'assainissement de la butte imposé par le Canton, d'ici 2026, qui occasionnera un préavis.

#### **4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme**

---

- 42 Service de l'urbanisme**  
Les amortissements du passage à niveau de la Givrine et du plan partiel d'affectation (PPA) l'Oche sont terminés.
- 43 Routes**  
La Municipalité a revu le cahier des charges de l'employé communal et estime que le poste doit être augmenté de 80% à 100%.  
Un prélèvement au fonds routes de CHF 48'000.— a été budgété.
- 45 Ordures ménagères et déchetterie**  
Suite à une demande de BGS Compost, société exploitant la compostière et mettant contractuellement à disposition le terrain et le personnel de la déchetterie, le traitement du personnel sera repris par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En contrepartie BGS Compost verse à la commune le salaire des employés convenu contractuellement.  
La forte fréquentation de la déchetterie pose des problèmes de gestion aux surveillants. Un projet de gestion des flux est prévu et un montant mis au budget pour celui-ci.  
Un prélèvement au fonds affecté de CHF 14'300.— équilibre ce chapitre.
- 46 Réseaux d'égout, d'épuration**  
Les honoraires et les frais d'entretien sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Ceci est dû :  
- À la mise en place d'un curage (CHF 27'615.—) et d'un contrôle par caméra (CHF 2'520.—) de toutes les canalisations d'eaux claires (EC) et eaux usées (EU) sur un tournus de 5 ans. Au budget figure le montant pour 1/5<sup>ème</sup> du coût total ;  
- Aux honoraires pour le relevé du réseau public avec contrôle du séparatif, CHF 7'787.— ;

- Aux honoraires pour le relevé du réseau privé avec contrôle du séparatif, CHF 62'035.—.

Le relevé des réseaux public et privé se fait une seule fois et est également réparti sur 5 ans.

Le montant de CHF 48'561.45 est prélevé pour équilibrer ce chapitre, malgré la taxe d'introduction prévue pour le projet Gare - Equitim.

## **5. Instruction publique et cultes**

---

Les chiffres transmis par l'AISGE ont été reportés sans modification et augmentent par rapport aux comptes 2020 d'environ CHF 140'000.—. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation du nombre d'élèves de Givrins (+4 au primaire, total 65 ; + 11 au secondaire, total 63) et en partie par l'augmentation des charges de l'AISGE, notamment en prévision de l'ouverture de nouvelles classes.

## **6. Police**

---

### **60 Administration**

La réforme policière s'élève à Fr. 196'492.—.

### **65 Défense contre l'incendie**

Notre participation au SDIS est de CHF 45'792.40.

### **66 Protection civile**

Notre participation est de CHF 20'493.35.

## **7. Sécurité sociale**

---

### **71 Service social**

La facture de l'ARAS (CHF 2.80/habitant) est diminuée suite à une reprise du Canton.

Les frais pour l'accueil de jour sont en augmentation. Ceci est dû principalement à l'augmentation du nombre d'heures de fréquentation des crèches et des UAPE par des enfants de Givrins.

La participation de la commune au nouveau centre de jeunesse et au salaire de la travailleuse sociale de proximité s'élève à CHF 66'366.— par année.

### **72 Facture sociale**

Le montant concernant la facture sociale a été reporté tel que communiqué par le canton.

## **8. Services Industriels**

---

### **81 Service des eaux**

Les frais d'entretien du réseau ont été ajustés afin d'être en phase avec les estimations calculées dans le Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE) approuvé en 2017.

CHF 24'200.— sont attribués au fonds de réserve affecté afin d'équilibrer ce chapitre et une taxe de raccordement a été portée au budget pour le projet Gare - Equitim (CHF 45'000.—).

### **82 Service électrique**

Un montant supplémentaire de CHF 2'000.— a été ajouté pour passer à la technologie LED sur les projecteurs éclairant l'église.

## Ecritures comptables :

|  |     |            |
|--|-----|------------|
| Amortissements du patrimoine financier     | CHF | 50'000.—   |
| Amortissements du patrimoine administratif | CHF | 291'380.—  |
| Attributions aux fonds de réserve          | CHF | 79'603.76  |
| Prélèvements aux fonds de réserve          | CHF | 297'861.45 |

Notre endettement au 8 novembre 2021 est de CHF 11'948'491.95.

## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS

- vu le préavis de la Municipalité n° 5 du 8 novembre 2021,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- **d'adopter le budget 2022 tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 novembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal en séance du 6 décembre 2021.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique  
  
Regula Zellweger



Le Secrétaire  
  
Alexandre Good

Annexes : - Budget 2022  
- Plan d'investissements 2021/2026